

# **PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2008**

*L'an deux mille huit, le treize février, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, à l'Hôtel de Ville, après convocations légales adressées le 7 février, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Maire.*

***Étaient présents : 20***

M. ALBERTINI, Maire, M. CAMUS, M. LEULLIOT, Mme GENOT, M. SAUVAGET, Mme AUPERT, M. MICHOUX, Mme CHENEL, M. SOMMIER, Adjoints au Maire, Mme DURAND, Mme ULRICH, M. GONZALEZ, M. DURAND, Mme GIRAULT, M. DESVERGNES, Mme BRETEL, Mme MARTIN, M. COMBET-JOLY, Mme BRAS, M. DOUADY, Conseillers Municipaux.

***Pouvoirs : 3***

J. ESCUDERO à P. SAUVAGET  
B. AMAR à P. CAMUS  
A. BEIGNET à P. BRAS

***Absents sans pouvoir : 7***

JM LEULLIOT jusqu'à 18h10.  
C. MARTINAT  
D. MOGINOT  
C. GAILLOT  
C. GUENARD  
C. CLAES  
M-C. PAQUET

*Monsieur MATHO, Directeur Général des Services, Messieurs EN NAGADI et BUGADA, Mesdames LUNEAU, GEOFFROY et GASSELIN, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.*

*Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h05. Il donne lecture des pouvoirs et constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.*

***Jean-Michel LEULLIOT arrive à 18h10.***

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2007.

**LE PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2007 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

***Madame Michèle ULRICH est nommée secrétaire de séance.***

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande si des conseillers ont des questions diverses.

**Question de la Minorité Municipale :**

- Club House de Rivaulde.
- Demande de subvention d'Emmaüs Salbris.

Pascal SAUVAGET, Adjoint au Maire, propose un projet de motion dont il donne lecture.

<p><b>DÉLIBÉRATION N°08-01</b> <b>MOTION DE SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE</b></p>
---

**Rapporteur : Pascal SAUVAGET**

*Monsieur SAUVAGET propose au Conseil Municipal d'apporter son soutien à Monsieur le Maire, agressé physiquement vendredi 1<sup>er</sup> février 2008, par un administré contestant une décision du Conseil Municipal. Il est inadmissible qu'un représentant de l'autorité municipale puisse faire l'objet de violences par un individu qui n'est pas satisfait du sens des décisions de l'assemblée délibérante.*

*Monsieur SAUVAGET ajoute qu'il est tout aussi inadmissible de voir un propriétaire indélicat, exproprié dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique pour la construction d'une gendarmerie, s'adresser aux membres du Conseil, à travers une lettre ouverte qui est un tissu d'insultes contre le Maire, assortie de menaces.*

*La Minorité Municipale demande que le vote de cette motion soit scindé en deux points. Elle apporte son soutien total au Maire dans le cadre de l'agression physique dont il a été victime mais souhaite s'abstenir concernant la lettre du propriétaire terrien.*

**Motion adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés pour le point relatif à l'agression (abstention du Maire) et également à LA MAJORITÉ pour ce qui concerne la lettre d'un propriétaire terrien suisse (abstentions du Maire et de la Minorité Municipale).**

## **N°08-02 APPROBATION DES RETRAITS ET ADHÉSIONS AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE LA LOIRE ET DES SES AFFLUENTS DE LOIR-ET-CHER (SICALA)**

**Rapporteur : Pierrick CAMUS**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les retraits et adhésions au Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses affluents de Loir et Cher (SICALA) décidés lors du comité syndical du 29 novembre 2007.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

## **N°08-03 SUPPRESSIONS DES POSTES DES AGENTS TRANSFÉRÉS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**Rapporteur : Pierrick CAMUS**

Suite au transfert le 1<sup>er</sup> janvier 2008 des services petite enfance, jeunesse, piscine et tourisme à la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières, il y a lieu de supprimer les postes laissés vacants au tableau des effectifs.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

## **N°08-04 MISE À JOUR DES RATIOS PROMUS / PROMOUVABLES POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE 2008**

**Rapporteur : Pierrick CAMUS**

Il s'agit de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. Ce taux, appelé « ratios promus – promouvables », peut varier entre 0 et 100%.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

## **N°08-05 CRÉATIONS DE POSTES SUITE À AVANCEMENT DE GRADE**

**Rapporteur : Pierrick CAMUS**

L'avancement de grade de certains agents nécessite de faire évoluer le tableau des effectifs en créant des postes correspondant aux nouveaux grades, et en supprimant ceux correspondant aux anciens grades.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

## **N°08-06 CRÉATIONS DE POSTES SUITE À DÉPARTS EN RETRAITE**

**Rapporteur : Pierrick CAMUS**

Afin de pallier au départ en retraite d'un chef d'équipe et du responsable du centre technique, Monsieur le Maire propose de créer des postes permettant le remplacement de ces deux agents. En fonction du grade des candidats retenus, seuls deux postes seront pourvus, les autres seront automatiquement supprimés.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

## **N°08-07 CRÉATIONS DE POSTES SUITE À RECLASSEMENT**

**Rapporteur : Pierrick CAMUS**

Le reclassement de certains agents nécessite de faire évoluer le tableau des effectifs en créant des postes correspondant aux nouveaux grades, et en supprimant ceux correspondant aux anciens grades.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

## **N°08-08 INSTAURATION D'UNE INDEMNITÉ COMPENSANT LES JOURS DE REPOS TRAVAILLÉS**

**Rapporteur : Pierrick CAMUS**

En vertu du décret n°2007-1597 du 12 novembre 2007, les agents titulaires d'un compte épargne temps peuvent demander l'indemnisation de jours repos travaillés (jusqu'à 4 jours) au titre de l'année 2007. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer cette indemnité.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

## **N°08-09 RÉVISION DU FORFAIT COMMUNAL POUR LES ÉLÈVES NON RÉSIDENTS DE SALBRIS.**

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

Le mode de calcul du forfait communal ayant changé (il exclut dorénavant les dépenses liées aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), le Maire propose de réviser les montants votés lors du Conseil Municipal du 27 juin 2007. Les nouveaux forfaits proposés sont :

- 698€ pour un élève issu d'une école maternelle (nouveau forfait).
- 778€ pour élève issu d'une école élémentaire (forfait du 27 juin 2007).

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

## **EXAMEN DU PROJET DE COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

*(Rappel : le vote des comptes administratifs et les délibérations d'affectation des résultats sur le BP 2008 seront proposés formellement lors du Conseil du 15 avril 2008)*

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

Monsieur le Maire propose de faire un point sur le compte administratif du budget principal et des budgets annexes. Toutes les informations ne sont pas encore recueillies pour procéder à un vote, mais Monsieur le Maire propose de donner aux Conseillers Municipaux une information qui retrace l'exécution de ces budgets en 2007.

Cette analyse offre une approche comparative entre les prévisions (portées au budget primitif) et la réalisation constatée. Elle permet également de replacer la gestion de la Collectivité dans une dimension rétrospective, permettant d'en dégager les grandes tendances (évolution de l'épargne, de l'endettement...) sur 3 à 4 ans.

Les comptes administratifs seront formellement votés le 15 avril 2008.

Ce travail doit ensuite trouver son prolongement dans la définition des orientations budgétaires de l'exercice comptable de l'année.

*Lors de la présentation du projet de compte administratif du budget général, Madame CHENEL fait part à l'assemblée d'une augmentation de 5,55% des recettes de fonctionnement, ceci malgré la baisse de compensation de taxe professionnelle. Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles progressé de 2,61%, notamment du fait de l'absorption de deux nouveaux services, l'office du tourisme et la bibliothèque. Cette augmentation a été tempérée par le fait que, en contrepartie, la Commune ne verse plus les subventions dévolues aux associations qui géraient auparavant ces services.*

*Les premières analyses laissent donc apparaître une épargne de gestion positive de 960 000€ pour l'année 2007.*

*La Minorité Municipale s'interroge sur la baisse des dépenses liées aux frais de maintenance. Monsieur le Maire répond que cela est dû à une meilleure négociation des prestations et non à une diminution du nombre d'opérations.*

*Monsieur le Maire ajoute que, malgré une situation financière tendue, de nombreux investissements ont été réalisés, dont la plupart subventionnés à près de 50% (sauf l'école maternelle qui manque de possibilités de financement extérieurs).*

*Madame CHENEL passe ensuite à l'examen des projets de comptes administratifs des budgets annexes.*

*La Minorité Municipale demande ce que représentent les frais télécom sur le budget Développement Économique. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des abonnements et communication des postes de*

*gardiennage et de l'EDIS. Il ajoute que la ligne du gardien est désormais supprimée et que celle de l'EDIS passe en abonnement ADSL pour minimiser les coûts.*

*À l'occasion de l'examen du budget Lotissement Technoparc, le Maire rappelle que le site avait été acquis par la Ville à l'euro symbolique et que si la Ville l'avait acheté au prix demandé initialement par MBDA, ce site serait aujourd'hui une friche industrielle.*

*Ensuite, Sandrine CHENEL informe l'assemblée que le budget Friches Egger Rol sera soldé et basculé dans le budget lotissement d'habitation. Le bâtiment restant sur place sera affecté au budget Ville.*

*Concernant le budget Logement Social, la Minorité Municipale demande ce que devient la maison Ménagé. Le Maire répond qu'elle est louée à la fédération de tennis de table.*

*Dans le cadre du budget Lotissement d'habitations, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une vingtaine de lots du lotissement de la route de Pierrefitte sont d'ores et déjà réservés.*

*Concernant les transports, la Minorité Municipale demande si la location de véhicules est vraiment "valable". Patrick MICHOUX, adjoint au Maire, explique que l'entretien est meilleur. De plus, l'achat de cars est très coûteux et l'aspect normatif de plus en plus contraignant.*

## **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2008**

### **Rapporteur : Monsieur Le Maire**

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le Débat d'Orientations Budgétaires a pour objectif de permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
- de donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le Maire propose donc des orientations pour le budget 2008 et d'ouvrir un débat au sein de l'assemblée délibérante.

*La Minorité Municipale déclare qu'on se rend compte d'une gestion des finances bien suivie et apprécie d'avoir des documents clairs lui permettant de bien appréhender la situation. Monsieur le Maire remercie la Minorité Municipale et dit que c'est de cette façon qu'il entend exercer la démocratie locale.*

## **N°08-10 OUVERTURE DE CRÉDITS SUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2008**

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

Pour permettre l'engagement des travaux avant le vote du budget, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ouvrir des crédits sur les programmes et pour les montants suivants :

### **BUDGET VILLE**

- 0013 – Bâtiments Communaux	+ 80 000 €
- 0014 – Bâtiments Sportifs	+ 50 000 €
- 0142 – CRJS	+ 10 000 €
- 0015 – Bâtiments Scolaires	+ 50 000 €
- 0151 – Construction école	+ 50 000 €
- 0016 – Voirie	+ 50 000 €

### **BUDGET EAU**

Article 2313 – travaux	+ 150 000 €
Article 2762 - Tva sur travaux	+ 30 000 €

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Article 2313 – Travaux	+ 85 000 €
Article 2762 – TVA sur travaux	+ 15 000 €

### **BUDGET GENDARMERIE**

Article 2031 – Étude	+ 50 000 €
----------------------	------------

### **BUDGET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Article 2313 – Travaux	+ 10 000 €
------------------------	------------

Ces crédits **seront repris aux différents budgets** lors de l'adoption par le Conseil Municipal, conformément à la réglementation comptable.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

## **N°08-11 APPROBATION DU DCE ET LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA VOIRIE RUE GEORGES BOITON**

**Rapporteur : Patrick MICHOUX**

Dans le cadre du programme voirie 2008, des travaux d'aménagement de l'impasse Georges Boiton ont été décidés (réfection de la chaussée, aménagement des abords - allée piétonne, espaces verts -, éclairage public, réseaux télécom, EDF, GDF).

Le montant prévisionnel global des travaux arrêté au stade DCE s'élève à 300 000,00 € HT

*La Minorité Municipale se demande s'il est nécessaire de mettre une telle somme dans une telle rue. Elle demande une étude afin d'avoir une vision globale de la ville et d'harmoniser la réfection. Monsieur le Maire*

*rappelle que cette étude a été réalisée et qu'elle trouve son prolongement dans l'étude actuelle du Plan Local d'Urbanisme.*

*La Minorité Municipale considère qu'il y a d'autres travaux à réaliser avant cette rue. Monsieur le Maire répond qu'il faut bien commencer par quelque chose. De son point de vue, ces travaux ont une cohérence avec le projet de ville. Il faut, selon lui, favoriser les liaisons inter-quartiers par des voies douces qui favorisent les piétons et les cyclistes et ne donne pas une place écrasante à la voiture.*

**Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (4 votes contre).**

#### **N°08-12 AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU LOTISSEMENT DE LA ROUTE DE PIERREFITTE**

**Rapporteur : Patrick MICHOUX**

Suite à des retards de travaux concernant les espaces verts, le Cabinet de Maîtrise d'œuvre Atlante a dû effectuer des visites de chantiers supplémentaires. Il est donc nécessaire d'établir un avenant en plus value avec la SARL Atelier Atlante pour un montant de 3 420.00 € HT

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

#### **N°08-13 ACHAT DE TERRAIN À LA SNCF**

**Rapporteur : Patrick MICHOUX**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 8 novembre 2007 pour l'acquisition d'un terrain rue Jean Jaurès (face aux écoles), constituant une réserve foncière pour permettre un agrandissement futur du parking. Cette parcelle n'appartiendrait pas à RFF, comme cela avait été précisé aux services de la Commune, mais à la SNCF.

Il convient donc de reprendre une délibération permettant l'acquisition de cette parcelle auprès de la SNCF.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

#### **N°08-14 CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE : CHOIX D'UN ARCHITECTE PAR LE JURY DE CONCOURS**

**Rapporteur : Monsieur Le Maire**

Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé le 14 septembre 2007. Le jury de concours qui s'est réuni le 16 novembre 2007 a sélectionné 3 candidats en fonction de leurs capacités,

leurs moyens humains et matériels et leurs références professionnelles. A l'issue du jury de concours, les 3 candidats retenus ont remis un projet de gendarmerie.

Le jury de concours s'est de nouveau réuni le 8 février 2008 et a choisi Monsieur Jacques PORCHER, architecte à Mer. Ce choix doit être approuvé par le Conseil Municipal

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

**N°08-15 INSCRIPTION D'UN CHEMIN RURAL AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE ET AU PLAN DÉPARTEMENTAL DE TOURISME ÉQUESTRE**

**Rapporteur : Patrick MICHOUX**

Il s'agit d'inscrire le chemin rural mitoyen de Souesmes au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, ainsi qu'au plan départemental de tourisme équestre.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

**N°08-16 PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), CONSTAT DU RESPECT DE LA CONCERTATION PRÉVUE À L'ARTICLE 123-18 DU CODE DE L'URBANISME ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DANS L'ÉLABORATION DU PROJET DE PLU ARRÊTÉ**

**Rapporteur : Monsieur Le Maire**

Le Maire propose au Conseil Municipal de Salbris d'examiner les propositions issues des travaux de la commission communale consultative du PLU et de constater par délibération que la concertation entre la commune et la communauté de communes à l'article L123-18 du code de l'urbanisme a été respectée.

Il souhaite également que le Conseil Municipal suggère à la Communauté de Communes, compétente pour l'élaboration des documents d'urbanisme, de retenir les propositions de la commission en matière de réglementation de l'édification des clôtures en zone N.

*La Minorité Municipale hésite à arrêter le projet de PLU. Elle rappelle que les élections municipales sont dans un mois et qu'elle estime que c'est au nouveau maire élu de finaliser le PLU.*

*À la demande du Maire, le Directeur Général des Services précise qu'arrêter le PLU, ce n'est pas l'approuver. Il s'agit juste d'arrêter le travail préparatoire ; une enquête publique est ensuite ouverte sur la base du PLU arrêté. Monsieur le Maire ajoute qu'il ne s'agit pas de voter à la va-vite le PLU mais de respecter des délais permettant de sécuriser les projets en cours, tels PROLOGIS, vis-à-vis des recours dont ils font*

*l'objet. Le Directeur Général des Services souligne qu'entre l'arrêt du PLU et son approbation, des amendements pourront être apportés. La Minorité Municipale choisit de s'abstenir sur cette question.*

**Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (4 abstentions).**

#### **N°08-17 ORGANISATION DU FESTIVAL SWING 41**

**Rapporteur : Mina GENOT**

L'association Swing 41 a prévenu la municipalité qu'elle ne souhaitait plus être le maître d'œuvre de ce spectacle mais qu'elle conservait une structure et des bénévoles disponibles dans l'hypothèse où la Commune organiserait le festival.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'assurer en régie l'organisation du festival Swing 41 pour l'année 2008.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

#### **N°08-18 MISE AU PILON DE LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**Rapporteur : Mina GENOT**

Il s'agit de définir une politique de régulation des ouvrages en précisant les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

#### **N°08-19 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE DES TRANSPORTS ET DES SERVICES TECHNIQUES AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**Rapporteur : Monsieur Le Maire**

Il s'agit de formaliser, par la signature d'une convention de prestation de service, l'utilisation, par la Communauté de Communes, des services de la Ville de Salbris en matière de transport et services techniques. Le coût de cette mise à disposition sera remboursé par la CCSR sur présentation d'un état trimestriel établi par la Commune de Salbris.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

# COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2007

Rapporteur : Monsieur Le Maire

## QUESTIONS DIVERSES

- **Le Club House de Rivaulde est-il en vente ?**

*Monsieur le Maire répond que non mais précise que ce lot est sorti de la copropriété de Rivaulde.*

- **Subvention Emmaüs**

*La Minorité Municipale demande quelle suite est réservée à la demande de subvention d'Emmaüs Salbris dont les conseillers municipaux ont eu copie dans leurs casiers. Monsieur le Maire répond que cette question sera instruite dans le cadre de la préparation du budget 2008, en même temps que les autres demandes associatives.*

## LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Prises en application des délégations accordées par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 20h30.

La Secrétaire de Séance,

**Michèle ULRICH**